

GUIDE PRATIQUE DES SERVICES PERISCOLAIRES 2023-2024

OU

COMMENT COMMUNIQUER AVEC LE SERVICE PERISCOLAIRE QUAND ON EST PARENT ?

Quoi ?	Quand ? Comment ?	Une question ? un problème ? Qui contacter ?	Contacter votre interlocuteur privilégié ?
La restauration scolaire Inscription obligatoire sur l'espace famille	De 11h30 à 13h20 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis Les mercredis pour les enfants inscrits au centre de loisirs	Le service Enfance	01.60.60.90.03 enfance@reau.fr
La garderie municipale Inscription obligatoire sur l'espace famille	Le matin de 7h30 à 8h20 Le soir de 16h30 à 18h30 Les lundis, mardis, jeudis et vendredis	Le service Enfance	01.60.60.90.03 enfance@reau.fr
Le portail famille permet de gérer les inscriptions aux services périscolaires	https://app.monespacefamille.fr/signin	Le service Enfance	01.60.60.90.03 enfance@reau.fr
Le centre de loisirs Inscription obligatoire sur l'espace famille	De 7h30 à 18h30 les mercredis et pendant les vacances scolaires selon un planning défini en début de chaque année scolaire	Karen LAURENT	06.35.81.20.69 acm.reau@ufcv.fr karen.laurent@ufcv.fr
La référente périscolaire	Sur le temps scolaire.	Karen LAURENT	06.35.81.20.69 periscolaire@reau.fr
Le transport scolaire Inscription obligatoire sur l'espace famille	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, le matin et le soir, en période scolaire uniquement	Le service Enfance	01.60.60.90.03 enfance@reau.fr
Souscription à la carte Scol'R obligatoire auprès des services du Département pour bénéficier des circuits spéciaux scolaires.	24 heures sur 24 7 jours sur 7	Le Département	Pour souscrire : https://www.seine-et-marne.fr/fr/aides-au-transport-scolaire
Le paiement des factures : TiPI	24 heures sur 24 7 jours sur 7		https://www.payfip.gouv.fr
Le CCAS Une aide, sous conditions de ressources est proposée par le CCAS, pour les frais de centre de loisirs	Aux jours et horaires d'ouverture de la Mairie	Le CCAS	01.60.60.90.42 ccas@reau.fr
L'école (temps scolaire)	Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30	Cécile VANDENBOREN	01.60.60.30.74 ce.0770108z@ac-creteil.fr

Tous les renseignements utiles concernant les services périscolaires se trouvent dans le règlement de fonctionnement des activités périscolaires municipales 2023-2024 et également sur le site internet de la commune.